

Santé Canada saisit les produits anti-acné Bielenda Dr Medica en raison d'un risque de présenter de graves effets indésirables.

Compte Test - 2020-10-04 20:20:23 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Dans un communiqué daté du 3 septembre 2020, Santé Canada informe les utilisateurs de la crème contre l'acné pour le jour et la nuit et le tonique liquide contre l'acné Bielenda Dr Medica, qui sont non homologués, des risques graves que peuvent avoir ces produits pour la santé. En effet, ces produits renferment l'acide azélaïque ou un dérivé qui sont des principes actifs à prescription obligatoire. Santé Canada vient de procéder à la saisie de la crème en question chez le détaillant, The Deli Corner (Oshawa, en Ontario), et chez le distributeur, MAP International (Oakville, en Ontario). Il a aussi saisi le tonique contre l'acné chez le distributeur. Le communiqué de Santé Canada rappelle que la vente des produits de santé non homologués au Canada est illégale du fait que leurs innocuité, efficacité et qualité n'ont pas fait l'objet d'évaluation. Toujours, d'après le même communiqué, les produits non homologués peuvent être contrefaits, contaminés, contenir des ingrédients dangereux ne figurant pas sur l'étiquette ou carrément ne pas contenir le médicament indiqué sur l'étiquette. Donc, il s'agit de produits pouvant présenter de graves risques pour la santé. Santé Canada rappelle également que les médicaments à prescription obligatoire ne doivent être administrés que sur les conseils d'un professionnel de santé qui en assure le suivi, parce qu'ils servent à traiter des problèmes de santé particuliers et peuvent avoir des effets secondaires graves. Santé Canada conseille aux consommateurs de cesser l'utilisation de ces produits, de consulter un professionnel de santé en cas d'utilisation de ces produits et de notifier les éventuels effets indésirables. Il leur conseille aussi de s'assurer avant d'utiliser tout produit de santé qu'il est autorisé à la vente au Canada. Les produits homologués ont un code d'identification. SOURCE : <https://www.newswire.ca>